

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les États-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 cent.

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction, s'adresser à

J. E. DUCHESNE,

Gérant de l'OISEAU-MOUCHE,  
Séminaire de Chicoutimi,  
Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de la DÉFENSE, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 23 Janvier 1899

Cette semaine, notre ville a eu l'honneur et la joie de recevoir la visite de S. G. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, et de S. Exc. Mgr T. E. Hamel, V. G., Prototaire apostolique et ancien supérieur du séminaire de Québec.

Mercredi matin, c'est-à-dire dès les premières heures de son séjour à Chicoutimi, notre ancien évêque et supérieur a bien voulu venir célébrer la messe de communion au séminaire; et le soir du même jour, Sa Grandeur et son compagnon de voyage nous ont fait la faveur d'assister à la séance semestrielle de l'Académie Saint François de Sales.

Après être de neurés parmi nous seulement deux jours, pendant lesquels ils se sont vraiment prodigués pour faire plaisir aux citoyens et aux communautés religieuses de la ville, nos hôtes distingués sont retournés à Québec par le train de vendredi matin.

A QUEBEC

Dimanche dernier, le 22, à la Basilique de Québec, S. G. Mgr Bégin recevait le Pallium des mains de S. G. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa. On nous a dit l'incomparable magnificence des démonstrations qui ont signalé cet événement. Nous y croyons sans peine; car, à Québec, les fêtes religieuses ou civiles ont toujours un cachet particulier de splendeur.

S. G. Mgr l'évêque de Chicoutimi et M. le G. V. Belley s'étaient rendus à Québec pour assister à la cérémonie, où notre maison était représentée par M. l'abbé DeLamarre, assistant-supérieur.

MONTALEMBERT (1)

Le Père Lecanuet avait raconté, dans un premier volume, la *Jeu nesse de Montalembert* (1810-1836). L'éducation en Angleterre et en France, les premiers travaux, la collaboration à l'*Avenir*, les débuts oratoires à la Chambre des pairs, la croisade artistique contre les Normaux Vandales, les relations intimes, les voyages en Suède, en Allemagne, en Irlande et en Italie, le blâme infligé au *Livre des pèlerins polonais* et l'anxiété poignante de son traducteur, la séparation d'avec Lamennais, le mariage, formaient les chapitres variés et intéressants de ce livre. Tout y était empreint du charme et de l'enthousiasme de ces premières années.

Le tome second a pour sous-titre : *La liberté d'enseignement*, et comprend une période de quinze années (1835-1850).

On sait, en effet, à quelles luttes a donné lieu, en France, cette fameuse question de la liberté d'enseignement. Pour étendre son despotisme jusque sur les âmes, Napoléon avait créé l'Université, vaste réseau de lycées et de collèges, qui avait son centre à Paris dans l'École normale, et où s'exerçait sans vergogne le monopole de l'instruction laïque et obligatoire. Louis XVIII tenta une réorganisation ecclésiastique qui n'aboutit qu'à une réaction violente contre l'Église et resserra davantage pour les catholiques les liens de la servitude. La Monarchie de juillet ne le céda pas en tyrannie à la Restauration. C'est sous ce régime néfaste que se livrèrent les combats pour la liberté qui ont illustré Montalembert et le parti catholique. Les libéraux, parvenus au pouvoir, après avoir crié contre le monopole, voulurent s'en faire à leur tour un instrument de règne. En vain le protestant Guizot se montra-t-il animé d'intentions sincères et favorables à la liberté. Les ministres qui lui succédèrent n'eurent constamment en vue que d'entraver le droit des familles et de la religion. Ils faisaient de beaux discours, où ils allaient jusqu'à concéder la faculté d'ouvrir

(1) MONTALEMBERT, tome II, *La liberté d'enseignement*, par le R. P. Lecanuet, prêtre de l'Oratoire.

les établissements libres. Mais leurs actes démentaient leurs paroles, et les clauses restrictives qu'ils ajoutaient à leurs projets le loi les rendaient pratiquement odieux et illusoire. Et les catholiques étaient toujours traités en parias. Et les pères de famille chrétiens se voyaient dans l'obligation, ou de confier leurs enfants à des maisons qui étaient des foyers d'impiété, ou de les laisser dans l'ignorance, ou de les exiler à l'étranger.

En 1841, M. Villemain présenta un projet de loi qui, par bonheur, fut malheureusement rejeté de l'épiscopat, et, à la fin, retiré. Quatre ans plus tard, un second projet, du même ministre, pire que le premier, souleva des tempêtes et fit rendre à l'éloquence de Montalembert de superbes éclats. Voté à la Chambre des pairs, débattu à celle des députés, il "tomba à l'eau" après la folie subite de M. Villemain, qui fut regardée comme extraordinaire, dans les circonstances.

Les catholiques gagnaient peu à peu du terrain. Aussi bien Montalembert n'avait pas perdu son temps dans l'intervalle de 1835 à 1844. Sans cesse il agit les Chambres, la presse et l'opinion. Il fonda le Comité pour la défense de la liberté religieuse, qui étend ses ramifications dans tous les départements, s'assure un organe dans l'*Univers*, qu'il reniet à flots, écrit des brochures, sollicite les ministres, presse les évêques, aiguillonne les pères de famille, organise des pétitionnements, travaille et unit le parti légitimiste en province, prépare par les élections une députation honnête et modérée, entretient une correspondance qui lui prend ses nuits entières, se donne enfin corps et âme à la cause chère à son cœur.

Quels obstacles ne rencontre-t-il pas ! Il se heurte au fanatisme des uns et à l'apathie des autres, au sophisme universitaire aussi bien qu'aux mesquins intérêts de la politique, à l'hésitation des évêques comme à la division de son propre parti. Louis Veillot ne supporte pas aisément le frein, et prend, à l'*Univers*, ses coudées franches, tout en portant à l'ennemi des coups terribles. Sa lettre à Villemain restera comme un impérissable monument de logique